

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/Le-FMI-donne-son-feu-vert-a-l-Argentine>

Le FMI donne son feu vert à l'Argentine

- Empire et Résistance - Organismes et ONGs de domination -

Date de mise en ligne : mardi 23 mars 2004

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Sans que l'origine de la dette « odieuse » soit remise en question par les grandes puissances ni l'Argentine, le peuple argentin continue à alimenter les caisses des voracité financière des riches spéculateurs. La dernière fois que l'Argentine a contracté des telles dettes elle a payé pendant 120 ans à la City de Londres le prix de l'escroquerie (Voir : [L'Empreinte Baring](#))

Par El Correo

22 mars 2004

Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé lundi 22 mars la deuxième révision de l'accord stand-by signé en septembre avec Buenos Aires, qui prévoit le versement de 3,1 milliards de dollars, selon un communiqué du FMI. Le feu vert du conseil d'administration du FMI va permettre à l'Argentine de récupérer 3,1 milliards de dollars, correspondant à une échéance du même montant qu'elle avait remboursée le 9 mars à l'institution de Washington.

Jusqu'au dernier moment Buenos Aires avait menacé de ne pas s'acquitter de cette échéance si le FMI ne lui donnait pas d'assurance quant au renouvellement de l'accord stand by alors que le pays avait tenu nombre d'objectifs qui lui avait été fixé par l'organisme financier à commencer par l'excédent budgétaire. Mais le FMI avait demandé au gouvernement argentin de se hâter concernant la restructuration de sa dette privée. Demande réitérée hier dans un communiqué de la directrice générale par intérim du Fonds monétaire international, Anne Krueger.

La mise en oeuvre de ce plan de restructuration est "essentielle pour continuer à bénéficier du soutien de la communauté internationale" souligne ce communiqué comme une menace.

"Nous encourageons les autorités à travailler à l'élaboration rapide d'une offre d'échange de la dette qui concerne le plus grand nombre possible de créanciers", qui réduise le risque de longues procédures judiciaires et qui restaure durablement la capacité d'endettement".